



COMMUNE DE BOUCHEPORN

PROCES-VERBAL

SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 FEVRIER 2025

Les points suivants ont été présentés en conseil municipal :

- 1 Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16/01/2025
- 2 Transformation de la caserne des pompiers en maison des associations – Attribution du marché de travaux suite à la re-consultation pour le Lot 05 - Electricité
- 3 Ecole : Isolation des plafonds/Remplacement des luminaires par des LED
Demande de subvention départementale – Ambition Moselle 2020-2025

Le Conseil Municipal de la Commune de BOUCHEPORN s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Mme Micheline FICKINGER, Maire de Bouchehorn, le 16 janvier 2025 à 20h00, dans la salle du conseil, sur convocation préalable en date du 09 janvier 2025.

Madame le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés

Présents : FICKINGER Micheline – BOTTIN Sandrine – MULLER Christophe – KRYSS Régis – BIORDI Luigi – LACOTTE Stéphane – KAISER Christoph – WEISSE Thomas – MEYER Estelle

Absents excusés : WEBER Barbara – BIEBER Céline – LEONARD Richard – COLBUS Virginie – WANNY André

Procurations : de WANNY André à FICKINGER Micheline

Sur proposition de Madame le Maire, Madame BOTTIN Sandrine, Adjointe au Maire, est désignée Secrétaire de séance.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint en début de séance et aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

DCM N°2025-02-12-01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/01/2025

Madame le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret d'application n°2021-1311 du même jour ;

Considérant que le procès-verbal permet d'établir et de conserver l'ensemble des faits qui ont constitué la séance, et notamment, les décisions qui y ont été prises ainsi que les conditions dans lesquelles elles ont été votées ;

Considérant que toute personne morale ou physique a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du Conseil Municipal ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2025 tel que présenté.

L'assemblée n'ayant pas de complément à apporter, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès-Verbal de la séance du 16 janvier 2025.

DCM N°2025-02-12-02 – TRANSFORMATION DE LA CASERNE DES POMPIERS EN MAISON DES ASSOCIATIONS Attribution du marché de travaux suite à la re-consultation pour le Lot 05-Electricité

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 31.01.2025 ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre des travaux pour la transformation de la caserne des pompiers en maison des associations à Boucheporn, une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée, pour la conclusion du marché correspondant :

- Marché de travaux pour la transformation de la caserne des pompiers en maison des associations à Boucheporn – Relance du Lot n°05 : Electricité

Après ouverture des offres, celles-ci ont été analysées et il s'avère que l'offre suivante est économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères fixés dans le règlement de la consultation : société GL Electricité de MACHEREN

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ATTRIBUE le marché à la société suivante selon le montant mentionné ci-dessous :

LOT 5 ELECTRICITE : Société GL Electricité pour un montant total de 19 980,00 € HT

- AUTORISE Madame le Maire à signer le marché avec la société mentionnée ci-dessus, aux conditions financières évoquées, ainsi que toutes les pièces se rapportant au présent dossier, y compris les documents d'exécution tels que les avenants éventuels.

**DCM N°2025-02-12-03 – ECOLE : ISOLATION DES PLAFONDS/REPLACEMENT DES LUMINAIRES PAR DES LED
DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE – AMBITION MOSELLE 2020-2025**

Vu la délibération du 06 janvier 2025 approuvant le projet approuvant le projet d'isolation des plafonds et de remplacement des luminaires par des LED dans l'école,

Madame le Maire propose au Conseil municipal :

- d'adopter le plan de financement ci-dessous,
- de solliciter le concours du dispositif Ambition Moselle à hauteur de 50% du coût prévisionnel HT de l'opération soit 27 966,80 €

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT	
Isolation des plafonds	48 970,00 €	Ambition Moselle	27 966,80 €	50 %
Remplacement luminaires	6 963,61 €	Fonds propres	27 966,81 €	50 %
TOTAL HT	55 933,61 €	TOTAL HT	55 933,61 €	100 %

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le plan de financement et autorise Madame le Maire à solliciter le concours du Département au titre du dispositif Ambition Moselle.

Toutes les questions, inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, Mme FICKINGER remercie l'assemblée et lève la séance à 20h30.

Le Maire
Micheline FICKINGER



La Secrétaire de Séance
Sandrine BOTTIN